

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

12/11/2019

N° E19000183 /64

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

**CODE : 3**

Vu enregistrée le 28/10/2019, la lettre par laquelle la commune de Seignosse demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*Révision du zonage de l'assainissement ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Mme Anne GUCHAN-DORLANNE est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune de Seignosse et à Mme Anne GUCHAN-DORLANNE.

Fait à Pau, le 12/11/2019

La Présidente,



Valérie QUEMENER